

territoire

Loches Développement Durable

La lettre sur le tri sélectif et le recyclage - n°7 - décembre 2011





Le papier : une ressource recyclable à l'infini !

Pour cette nouvelle Lettre du Tri, nous avons souhaité faire un zoom sur la collecte et le recyclage du papier sur notre territoire. En effet, près de 500 tonnes y sont collectées et triées chaque année, soit 13,3% des déchets recyclés dans le lochois.

Chaque français en consomme en moyenne 65 kg par an. Si en moyenne 43 % en sont recyclés, cette proportion atteint par exemple 75 % en Allemagne ! Nos marges de progrès sont donc encore conséquentes. Et lorsque que l'on sait qu'une tonne de papier recyclé, ce sont 2,5 tonnes de bois économisées qui pourront être orientées pour d'autres usages (construction, chauffage, etc.), chaque geste de tri prend toute son importance.

Nous vous remercions donc de tous vos efforts pour réduire toujours plus notre production de déchets et en améliorer le tri.

Pour tous renseignements sur vos déchets ou pour toutes suggestions sur l'amélioration du service, vous pouvez à tout moment solliciter le service Déchets de Loches Développement (02 47 91 19 20 ou dechets.menagers@lochesdeveloppement.com).

Bien à vous,

Loïc BABARY
Vice Président de la CCLD
en charge du Service Ordures Ménagères

BACS À -50 %

A compter du 1^{er} janvier 2012, la Communauté de Communes pratiquera des tarifs préférentiels sur la fourniture de bacs Ordures Ménagères et Collecte Sélective d'une contenance de 120 litres et 180 litres.

120 L (jusqu'à 2 adultes et 2 enfants)	30,00 € -50 % : 15,00 €
180 L	40,00 € -50 % : 20,00 €

Ce projet lancé à l'initiative de la commission Déchets Ménagers de Loches Développement a pour but d'encourager les ménages (hors commune de Loches) à se doter de bacs. A la clé : amélioration de l'hygiène, facilitation des conditions de travail des ripeurs, consommation moindre de sacs jaune et noire, ...

Déjà plus de 1 000 foyers se sont équipés (hors Loches) ! Pourquoi pas vous ? Dès à présent, passez commande auprès de votre Mairie ou du service Déchets de Loches Développement.

NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

OUI à l'info des collectivités **Merci**

Réduisons vite nos déchets !

Pour réduire vos déchets papier, pensez au sticker STOP PUB à coller sur votre boîte aux lettres (disponible dans votre Mairie ou à Loches Développement). On estime à 31 kg par an le poids des prospectus reçus par chaque foyer, et souvent non lus ! Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Matière recyclable par excellence, le papier fait l'objet d'une collecte spécifique dans la centaine de Points d'Apport Volontaires répartis sur l'ensemble de Loches Développement. Il y a sûrement une colonne à ouverture bleue près de chez vous !

Vous pouvez y déposer les papiers suivants :

les journaux et magazines, les prospectus et publicités, les catalogues et annuaires, les lettres et courriers imprimés, enveloppes, avec ou sans fenêtre, les livres et autres supports papier. Inutile de les déchirer !



Quelle est la destination du papier collecté ?

Après collecte en vrac dans les colonnes, le papier fait l'objet d'un pré-tri au centre de tri COVED à Chanceaux-près-Loches puis est expédié vers une papeterie (actuellement la société UPM située près de Rouen). Bon à savoir : la vente de papier a rapporté à la Communauté de Communes environ 30 000 € en 2011, auxquels s'ajoutent environ 10 000 € de subventions de l'éco-organisme Ecofolio au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur. Encore une raison supplémentaire pour trier !

En sortie de papeterie, le papier recyclé connaîtra une nouvelle vie en papier «écriture» (10 %) et surtout en papier de presse (72 %). Avant un prochain recyclage...

22,61 kg

C'est le poids par habitant du papier collecté dans le lochois puis trié et recyclé pendant les 12 derniers mois.

A la papeterie, le processus de recyclage se décompose en plusieurs étapes : transformation des vieux papiers en pâte, dépollution et désencrage de la pâte, blanchiment puis bobinage de la pâte.

Question/réponse

Peut-on mettre ses papiers dans les sacs/bacs jaune ?

NON, la collecte du papier s'effectue uniquement dans les colonnes d'apport volontaire.

Tous les papiers sont-ils acceptés dans les colonnes ?

OUI, sauf les papiers spéciaux (carbone, aluminium, sulfurisés, photos, papiers peints) ainsi que les papiers souillés, les mouchoirs, etc.



Horaires des déchetteries

Pensez à votre carte d'accès, elle est obligatoire et vous est délivrée sur place gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

CHANCEAUX-PRÈS-LOCHES

La Baillaudière

Tél. 06 81 93 47 62

lundi au samedi - Horaires d'hiver
8h - 12h et 13h - 17h
Fermée le dimanche et les jours fériés.

le mardi matin est réservé aux artisans, entrepreneurs et commerçants, ainsi qu'aux particuliers munis d'un véhicule supérieur à 2 m de hauteur et moins de 3,5t.

TAUXIGNY

Le Bois-Joly - Tél. 02 47 43 18 66
mercredi, vendredi et samedi
8h - 12h et 13h - 17h
Fermée les jours fériés.

Rappel

Horaires du 1^{er} avril au 31 octobre :
8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.

Chiffres Clés

de décembre 2010 à fin novembre 2011

(12 mois)

Ordures ménagères collectées :

5 360 tonnes (+1,96% par rapport à 2010)

Tri sélectif collecté : 250 tonnes (-0,4%)

Verre : 913 tonnes (+ 1,4%)

Papier : 484 tonnes (+6,4%)

Fréquentation des deux déchetteries :

38 436 visites (+3,9%)

Prix des composteurs

320 litres, pour un jardin de - de 500 m² : 18 €
620 litres, jardin jusqu'à 800 m² : 23 €
800 litres, jardin de + de 800 m² : 34 €

Un guide de compostage et une poubelle de cuisine vous seront également remis gratuitement.

Prix des bacs

(à commander auprès de votre Mairie ou de Loches Développement)

Bacs OM et tri :

120 litres : 15 €

180 litres : 20 €

240 litres : 44 €

340 litres : 62 €

Jours fériés

jusqu'au 31 mai 2012 :
Décalage de collecte d'une journée jusqu'à la fin de la semaine après le 9 avril 2012 (lundi de Pâques), le mardi 1^{er} mai, le mardi 8 mai et le jeudi 17 mai (Ascension).